Image not found or type unknown

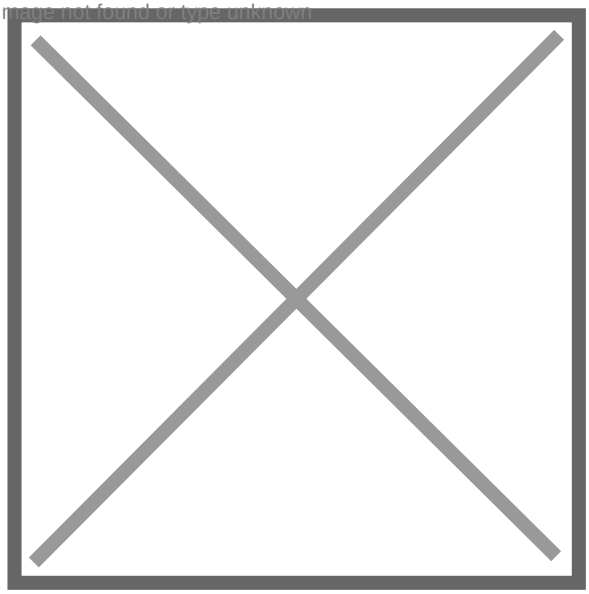

Aide juridictionnelle et avocat

Par **petolivier**, le **10/11/2009** à **04:27**

Bonjour,
Je suis divorcé par consentement mutuel depuis le 28/04/2009, n'ayant que de trés faibles revenus, mon exe épouse avait déposé une demande d'aide juridictionnelle. Avant l'audiance, notre avocat commun a demandé le réglement des honoraires en précisant qu'en cas d'attribution de l'aide, elle rembourserait l'émetteur du chèque de réglement. J'ai donc payé la facture pour 2392 euros. En aout, notre acvocat a contacté mon exe pour lui annocer l'attribution de l'aide totale. J'ai donc contacté l'avocat pour lui demander remboursement. Celle-ci me répond au mois de novembre qu'elle m'adresse un chèque de 350 euros et qu'elle n'est pas tenu juridiquement de me rembourser du fait que l'aide ait été attribuée après le réglement. L'avocat se met donc 800 euros dans la poche en m'expliquant en clair que c'est normal.
Je voudrai savoir si j'ai une chance de pouvoir récupérer cette somme ou si je dois demander un retrait de l'aide juridictionnelle. Merci de me répondre.

Par **jeetendra**, le **10/11/2009** à **09:38**

T.G.I. de METZ
[fluo]Ordre des Avocats[/fluo]
Palais de Justice
3, rue Haute-Pierre
57030 METZ CEDEX 1
03.87.76.16.00

Bonjour, prenez contact avec l'Ordre des Avocats de Metz par courrier recommandé avec

accusé de réception en expliquant votre différent relatif aux honoraires, ils vous trouveront une solution, courage à vous, bonne journée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés